



FÉDÉRATION
EAUX PUISAYE FORTERRÉ

Nombre de membres	
Afférents au Comité Syndical	29
En exercice	29
Ayant pris part à la délibération	24

Date de la convocation
12/12/2024

DELIBERATION
N° 2024-137

Objet de la Délibération :

Vote	
Pour	24
Contre	0
Abstention	0



EXTRAIT DU
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 9h30,

Les membres du Comité syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunions de la Fédération Eaux Puisaye Forterre à Toucy, sous la présidence de Monsieur DESNOYERS Jean, Président.

Membres élus titulaires présents votants : M. DESNOYERS Jean, M. ABRY Gilles, M. CHATON Christian, M. CHEVALIER Alain, M. FAGOTAT Damien, M. PREVOST Jean-Luc, M. MASSÉ Jean, M. CHAPUIS Hervé, M. CORNEILLE Damien, M. DUMEZ Patrick, M. KOBYLARZ Yannick, M. BALOUP Jacques, M. VIGOUROUX Philippe, M. BOISARD Jean-François, M. FOUCHER Gérard, M. GARCONNAT Frank, M. LETEUR Manuel, M. DELAFLOTTE Denis, Mme HUET Michelle.

Membres élus suppléants présents votants : M. GARNIER David, Mme MAILLARD Danièle, M. CAILLAT Jean-Michel, M. CONTE Claude, M. HUARD Roger.

Membres élus titulaires absents ou excusés : M. GENDÉ Jean-Michel, M. PIESYK Gérard, Mme FROMENT-MEURICE Isabelle, M. GUYARD François, M. MILLOT Jean-Louis, Mme CHEVALIER Laurence, Mme CHOUBARD Nadia, M. CARDOT Alexandre, M. GODEFROY Jean-Michel, M. THEVENOT Franck.

Procuration(s) : Néant

Monsieur DUMEZ Patrick est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

FEDERATION : Tarifs de l'eau aux abonnés du service, à compter du 1/1/2025 (abonnement + m³ consommé + abonnements privés de lutte contre l'incendie en fonction du diamètre du branchement)

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical les tarifs de vente d'eau, à compter du 1^{er} janvier 2025. Sur avis de la Commission des Finances, une augmentation de 6% des tarifs par rapport à ceux de 2024 est proposée aux membres du Comité syndical.

Il propose de fixer le tarif d'abonnement aux abonnés du service de distribution d'eau potable et le prix du mètre cube d'eau consommé, à partir du 1^{er} janvier 2025, énumérés comme suit :

- **Forfait abonnement particulier ou professionnel du service public d'eau potable : 106.00 € HT**
- **Tarif du m³ consommé : 1.9822 € HT soit 1.98 € HT/m³ arrondis au centime d'euro inférieur près**
- **Abonnements privés de lutte contre l'incendie (RIA, Sprinkler), en fonction du diamètre du branchement (Ø 60, 80 ou 100mm) :**

Diamètre 60 : **182.61 € HT** arrondis au centime supérieur près

Diamètre 80 : **252.81 € HT**

Diamètre 100 : **309.41 € HT** arrondis au centime supérieur près

} + 1.98 € HT/m³

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe les tarifs**, à compter du 1^{er} janvier 2025, correspondant au forfait d'abonnement et au tarif du mètre cube consommé par les particuliers et les professionnels, abonnés du service de distribution d'eau potable de la Régie Eaux Puisaye Forterre, comme énumérés précédemment ;
- **Fixe les tarifs**, à compter du 1^{er} janvier 2025, des abonnements privés de lutte contre l'incendie, en fonction du diamètre du branchement (Ø 60, 80 ou 100), comme énumérés précédemment.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean DESNOYERS

